

Mairie  
1 rue de la Mairie  
PLOURAC'H  
22160

**Compte-rendu des DECISIONS  
et DELIBERATIONS du  
C.C.A.S. de PLOURAC'H**

**Séance du : 11 octobre 2022**

Tél : 02.96.45.02.94.

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoquée le 4 octobre, s'est réunie en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Annick Lescoat, Nelly Thoraval, Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerm, Marcel Pédron, Raymonde Guilcher.

Secrétaire de séance : Corinne LOZAC'H

\*\*\*\*\*

Préambule : Adoption du compte rendu de la séance du 25 mars 2022

\*\*\*\*\*

2022 – 11 10 01

---

**OBJET : CRITERES INVITATION REPAS CCAS**

---

Monsieur le Maire explique que suite au repas du CCAS du 1<sup>er</sup> octobre dernier nous avons reçu en mairie un courrier d'un administré qui nous demande pourquoi les ressortissants britanniques ne sont plus invités au repas.

En effet, les personnes invitées jusqu'à lors étaient issues des listes électorales, or depuis le Brexit les ressortissants britanniques n'y figurent plus.

Monsieur le Maire propose donc de définir les critères d'invitation au repas et de désigner un référent communal qui se chargera de répertorier toutes les personnes qui n'apparaissent plus sur les listes électorales mais qui restent éligibles à la participation au repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, la commission administrative du CCAS décide que l'invitation se fera sur les critères suivants :

- être résidant permanent sur la commune
- être âgé de 65 ans ou plus
- avoir un titre de séjour valide

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le Président,  
Yannick Larvor



**Compte-rendu des DECISIONS  
et DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL de PLOURAC'H**

**Séance du : 11 octobre 2022**

\*\*\*\*\*

Préambule : Adoption du compte rendu de la séance du 19 septembre 2022

\*\*\*\*\*

---

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Yannick LARVOR, Maire.

Présents : : Yannick LARVOR, Philippe LE GUILCHER, Alain LE COANT, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H, Véronique DILASSER et Marina URVOAZ.

Absent : Aurélien FER

Secrétaire de séance : Corinne LOZAC'H

---

1/

2022 - 11 10 01

---

**OBJET : Modification horaires éclairage public**

---

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public le soir ainsi que l'illumination de l'église, considérant qu'à certaines heures (plages horaires peu fréquentées) l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de programmer l'éclairage public et l'illumination de l'église jusqu'à 21h à compter du 31 octobre 2022.

---

**Q u e s t i o n s   d i v e r s e s**

---

- Nids de frelons asiatiques :

Si sur l'aspect légal, la cours des comptes l'autorise, la commune prendra une participation à hauteur de 50% des interventions pour la destruction des nids de frelons asiatiques, chez les particuliers de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En attendant, le Conseil propose la mise à disposition, aux services techniques de la commune, des bombes d'insecticides.

- Repas du 11 novembre :

Invitation des anciens combattants, ainsi que les veuves d'anciens combattants à un repas servi le 11 novembre au restaurant de Saint-Servais. Rendez-vous à la mairie pour le cortège, messe prévue à 10h30, suivie d'un vin d'honneur.

- VOLTALIA :

Une permanence à la mairie est organisée le 26 novembre de 15h30 à 18h.

- VALECO :

L'entreprise propose une rencontre avec le Conseil Municipal pour la présentation d'un projet d'implantation d'éoliennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire,  
Yannick LARVOR